



COMMUNIQUÉ DU 7 février 2022

Sainte-Hélène-de-Bagot

Accès aux installations municipales

La municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tient à vous informer sur l'accès à ses installations :

- bibliothèque municipale (**ouverte**);
- bureau municipal (**ouvert dès le 7 février**);
- centre communautaire (incluant le gymnase) (**ouvert dès le 14 février**);
- chalet des loisirs (**ouvert dès le 14 février**);
- cabane à patins et toilette (**ouverte**);
- presbytère (**ouvert dès le 14 février**).

Les cours suivants reprennent à compter du 7 février. Les autres cours reprendront dans la semaine du 14 février.

- soccer Futsal;
- gymnastique;
- atelier Bouger avec mon enfant (0-5 ans) ;
- danse Hip-Hop (6 à 13 ans);

Renseignez-vous auprès de la coordonnatrice en loisirs, madame Olivia Bourque, au loisir@sainte-helenedebagot.com ou au 450 791-2455, poste 2310 pour en savoir plus.

Le compte de taxes a été posté dans la semaine du 24 janvier. Vous pouvez faire vos paiements selon les modalités suivantes :

- par la poste (chèque incluant les coupons de versement);
- via la boîte aux lettres municipale située au 421, 4^e avenue (chèque);
- via Desjardins (AccèsD, guichet automatique, comptoir)
- via votre créancier hypothécaire (en lui envoyant votre compte de taxes);
- via Interac (au bureau municipal);
- en argent comptant (au bureau municipal).

Pour toute urgence en lien avec les travaux publics, composez le 450 250-2481.

Restez informé via le Facebook Loisirs Ste-Hélène et le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com .

Pour nous rejoindre :

Téléphone : 450 791-2455

Courriel : mun@sainte-helenedebagot.com